

Questions orales

elle nous dire quelles mesures son ministère peut prendre pour faire en sorte que les femmes aient voix au chapitre dans ce débat? Peut-elle nous garantir qu'elles recevront, afin d'obtenir des conseils juridiques et d'exercer des pressions, des sommes comparables à celles qu'ont reçues les organismes défendant l'autre point de vue?

L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je suis très heureuse de répondre à cette question, mais je dois dire qu'il est regrettable que certaines femmes n'aient pas jugé bon de me faire part de leur problème avant vendredi soir. Je me trouvais alors dans ma circonscription, et j'étais dans l'impossibilité de leur donner une réponse du fait que les bureaux ferment évidemment à 17 heures. Entre-temps, j'ai fait parvenir une demande au bureau du secrétaire d'État. Je crois que nous pourrions disposer d'environ \$50,000, mais c'est ce que nous essayons de voir à l'heure actuelle. Je tiens à répéter que je suis extrêmement déçue que ces femmes n'aient pas demandé de subvention plus tôt. Nous nous efforcerons néanmoins de faire le maximum pour qu'elles reçoivent de l'argent afin de participer à cette conférence.

* * *

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE**PETRO-CANADA—LES DIRECTIVES CONCERNANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS**

M. Peter Elzinga (Pembina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Peut-il dire précisément à la Chambre quelles mesures sont prévues quand un employé d'une société de la Couronne se trouve en cause dans un conflit d'intérêts? Je fais allusion à Petro-Canada. Le ministre songera-t-il à mettre à pied les employés en cause dans un conflit d'intérêts?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, Petro-Canada est pourvu d'un conseil d'administration qui doit suivre les méthodes normales d'affaires et les usages du gouvernement en matière de conflits d'intérêts. Bien entendu, j'ignore à quel problème le député fait allusion, mais s'il veut bien m'en faire part, je le signalerai à l'administrateur délégué en vue de remédier à la situation.

L'ACHAT DE MEUBLES PAR DES CADRES SUPÉRIEURS

M. Peter Elzinga (Pembina): Monsieur le Président, l'administrateur délégué ainsi que le vice-président chargé des ressources humaines et de l'administration sont en cause. Je veux parler plus précisément du fait qu'ils profitent de leur poste pour acheter de Petro-Canada des meubles à des prix sensiblement réduits. J'ai des exemplaires du contrat de vente et des formules de cession. Le ministre examinera-t-il l'opportunité de renvoyer cette question au comité permanent approprié ou au vérificateur général, afin que tous les registres puissent être vérifiés? Au cas où on constaterait un conflit d'intérêts, comme j'ai pu m'en rendre compte, le ministre mettra-t-il lui-même ces individus à pied, étant donné qu'il est actionnaire

représentant tous les Canadiens et à cause de la forte somme de derniers publics en jeu dans cette affaire?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, cette société est pourvue d'un conseil d'administration que je saisisrai de ce problème, pour peu qu'il y ait problème. Je n'ai pas été avisé de l'existence de problèmes de ce genre jusqu'ici. Je demanderai au sous-ministre qui fait partie du conseil d'administration d'étudier la situation.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES**ON DEMANDE QUE LE PREMIER MINISTRE ANNONCE LES DATES DES ÉLECTIONS PARTIELLES**

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, j'adresse ma question au premier ministre, qui doit savoir que, conformément aux dispositions de la loi sur la Chambre des communes, il est obligé de désigner la date de l'élection partielle dans la circonscription de Nepean-Carleton au plus tard le 18 mai, donc cette semaine. Le premier ministre dirait-il à la Chambre s'il a l'intention d'en profiter pour désigner les dates des élections partielles dans les quatre autres circonscriptions qui ne sont pas représentées à la Chambre des communes?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, le député a raison de dire que la loi m'oblige de fixer la date de l'élection partielle au plus tard le 18 mai. Je vais révéler mon secret au député et son chef peut tendre l'oreille lui aussi, si jamais il reste à la Chambre. Il était ici tout à l'heure.

M. McKinnon: Assez de coups bas. Annoncez la date.

M. Trudeau: Je suis peut-être à la veille de partir, monsieur le Président, mais les députés de l'opposition m'ont certes porté bien des coups bas. Le député ne devrait pas être aussi susceptible sous ce rapport.

M. Jarvis: McKinnon susceptible? Sûrement pas lui.

M. Trudeau: Peu importe qui.

M. McKinnon: C'était moi.

M. Trudeau: J'ai un problème, monsieur le Président, car je ne suis pas obligé de fixer les dates des autres élections partielles avant l'expiration de mon mandat. Je me demande s'il conviendrait de fixer ces dates, alors que mon successeur sera tout à fait en droit de le faire lorsqu'il accèdera aux hautes fonctions de premier ministre et revêtira la pourpre avec la distinction qu'on lui reconnaît.

M. Hnatyshyn: Bien sûr, monsieur le Président, je ne fais jamais de politique partisane . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: . . . mais je voulais simplement dire au premier ministre qu'aucun des candidats n'a de chances de revêtir la pourpre.